



Règlement de la fête de la musique 2026

ARTICLE 1 – Présentation

Depuis 1982, la Fête de la Musique met en valeur la diversité des pratiques musicales par les musiciens amateurs et professionnels.

Période : Journée du **Lundi 22 Juin 2026 de 19h à 23h**

Lieu : cœur de Ville d'Elne

ARTICLE 2 – Conditions de participation

L'évènement se déroule en plein-air, en cœur de ville d'Elne, dans les rues et espaces publics, sans esprit ni but lucratif puisqu'il repose sur le bénévolat des artistes.

ARTICLE 3 – Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature renseignés sont à adresser à l'adresse postale suivante ou par Courriel :

Pôle Culture / patrimoine / évènementiel

Courriel : jean-laurantsole@ville-elne.com

Date de dépôt des candidatures du : **27 avril au 15 mai 2026**

ARTICLE 4 – Conditions d'admission

Les candidatures sont ouvertes à toutes et à tous, quel que soit le niveau musical de chacun, en fonction des places disponibles. Sont exclues, les expressions musicales incitant à la haine, à la violence, à la discrimination raciale ou jugées non cohérentes avec le lieu pressenti. Les candidats devront posséder leur propre matériel de sonorisation ou proposer une musique acoustique.

ARTICLE 5 – Sélection et Programmation

Les candidatures seront étudiées et sélectionnées au regard des éléments fournis dans le dossier de candidature, par le Pôle culture / évènementiel et les élus de la Ville d'Elne délégués à la culture et à l'évènementiel. Les artistes retenus seront répartis sur les différentes places selon la programmation artistique musicale établie par le Pôle Culture / évènementiel.

ARTICLE 6 – Répartition des artistes

Liste des places :

- Place du Marché aux grains,
- Monument Bolte

ARTICLE 7 – Assurance et responsabilités

Les artistes devront assurer leurs propres responsabilités, pour les dommages causés aux tiers et leurs propres biens (instruments de musique, matériels et autres), liés à l'exercice de leur activité dans le cadre de la manifestation. Par ailleurs, la ville ne saurait être tenue responsable des biens des artistes.

ARTICLE 8 – Engagement des participants

Les artistes sélectionnés ayant fait l'objet d'une notification par la ville d'Elne sont tenus de respecter le présent règlement.

En cas de force majeure empêchant le déroulement du spectacle, il est demandé aux artistes d'en informer le Pôle Culture / Évènementiel 15 jours ouvrables avant la manifestation.

ARTICLE 9 – Installations techniques

Scènes : les services techniques de la ville auront installé, selon les places, des scènes ayant fait l'objet d'une conformité de bonne installation. En conséquence, tout déplacement de ces structures est strictement interdit. Certains espaces scéniques peuvent également être au sol.

Installations électriques : Les services techniques de la Ville mettent à disposition des artistes retenus un coffret électrique ayant fait l'objet d'une conformité par un bureau de contrôle indépendant. Pour la sécurité des artistes ainsi que celle du public, il est obligatoire de respecter les règles suivantes :

- Il est formellement interdit de démonter les plastrons permettant d'accéder aux connexions et pièces sous tension, dont l'accès est réservé exclusivement aux électriciens qualifiés et habilités.
- La porte du coffret électrique doit rester fermée. Si cela n'était pas le cas, il est demandé aux artistes d'en avertir expressément l'organisateur de la manifestation (réfèrent du Pôle Culture / Événementiel).
- Ne déclencher en aucun cas la protection « arrêt d'urgence » sans motif de danger périlleux et imminent.
- Pour le raccordement des appareils amovibles, obligation d'utilisation des fiches adaptées aux prises de courant. En cas de doute, les artistes sont invités à se rapprocher de l'organisateur de la manifestation (réfèrent du Pôle Culture / Événementiel).
- L'utilisation des multiprises est proscrite pour tout branchement.
- Les appareillages amovibles basse-tension utilisés par les artistes doivent comporter un dispositif de double isolation.

Il est important d'avertir le réfèrent du Pôle Culture / Événementiel de tout incident ou défectuosité constatée (échauffement excessif d'un câble ou d'un appareil, câble détérioré ou matériel électrique endommagé, existence de pièces sous tension accessibles, déclenchement répété d'un disjoncteur, sensation de « picotement » en touchant un appareil électrique ou l'enveloppe du coffret...). Tout branchement du coffret à la scène doit être hors de portée du public. Tout câble au sol doit être impérativement protégé par des passages de câbles.

Dossier de candidature - Fête de la musique 2026

Présentation de l'équipe artistique

Style musical :

Nom de la formation musicale (ou de l'artiste) :

Nombre de musiciens / artistes :

Durée de l'intervention souhaitée :

Responsable du groupe

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal Ville :

Tél. portable :

Adresse e-mail :

Votre projet pour la Fête de la Musique 2026

Décrivez votre projet artistique :

.....

.....

.....

Aspects Techniques

Taille de l'espace scénique idéal :

Besoin d'un point électrique : oui non

Si oui merci de préciser la puissance nécessaire :

La formation est-elle indépendante au niveau de la sonorisation ? oui non

Quelles sont vos contraintes d'horaires et de matériel :
.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e),, en qualité de responsable de la formation musicale
..... Certifie avoir pris connaissance du règlement et de le respecter.

Fait le

à

Signature :

Pièces à joindre au dossier :

- Pour les groupes prétendant à une sonorisation (raisonnable) merci de fournir une fiche technique.
- Tout document utile à l'appréciation ou à la mise en valeur du projet, de l'artiste ou de l'équipe artistique (vidéos/photos, liens internet, réseaux sociaux, dossier de presse...)
- Les artistes doivent fournir tous les éléments de communication nécessaires, libres de droit, afin de pouvoir communiquer sur l'évènement (photos, teasers etc....)
- Attestation parentale autorisant chaque candidat(e) mineur(e) à participer à l'évènement de la Fête de la Musique 2026, datée et signée par les détenteurs de l'autorité parentale.
- Attestation de droit à l'image, complétée et signée par chaque artiste.

Autorisation parentale de participation à la Fête de la musique 2026 pour les mineurs

(Renseigner une autorisation parentale par candidat mineur)

Je soussigné(e) Monsieur et/ou Madame

Représentant(s) légal(aux), certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement de la Fête de la Musique et autorise l'enfant. à participer à la Fête de la Musique, le lundi 22 juin 2026.

Fait le

à

Signature du père ou de la mère ou de la personne investie de l'autorité parentale.

(Précédé de la mention "Lu et approuvé")



Autorisation de droit à l'image pour les mineurs

(Diffusion, publication, reproduction)

Dans le cadre de la Fête de la musique, le lundi 22 Juin 2026, la ville d'Elne procèdera à des prises de vue photographiques et des enregistrements audiovisuels sur lesquels votre enfant pourrait apparaître.

La ville d'Elne pourrait fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre de la Fête de la musique.

Si vous y consentez, les images pourront être exploitées et utilisées directement par la ville d'Elne, sous toutes formes et tous supports (presse, livre, support d'enregistrement numérique, projection publique, site internet, réseaux sociaux), pour un territoire illimité, pour une durée maximale de 2 ans. Elles seront supprimées ensuite sur l'ensemble des supports numériques et sur tous les réseaux sociaux référencés.

La ville d'Elne, bénéficiaire de l'autorisation, s'interdira expressément de procéder à une exploitation commerciale des photographies, ou susceptible de porter atteinte à la vie privée et à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Nous reconnaissons nous être entièrement remplis de nos droits et ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation de ces droits.

Conformément à la loi "informatique et libertés" N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement. Nous vous précisons que vous pouvez exercer à tout moment votre droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression auprès du responsable du Pôle Événementiel et à l'adresse mail : jean-laurentsole@ville-eln.com

Consentement et droits à exercer

Je soussigné(e) *Nom-Prénom*

Titulaire de l'autorité parentale de(s) l'enfant(s) :

Demeurant :

Adresse@mail :

Consent à donner mon adresse mail et mon adresse : **Oui** **Non**

Autorise à diffuser des photos et des vidéos de mon enfant sur : **Oui** **Non**

Le site Facebook référencé : **Oui** **Non**

Le site Instagram référencé : **Oui** **Non**

Le site de la ville de Perpignan : **Oui** **Non**

Sur toutes les publications papier dont la ville est propriétaire **Oui** **Non**

Sur toutes les projections publiques diffusées par la municipalité **Oui** **Non**

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») :



Autorisation de droit à l'image

(Diffusion, publication, reproduction)

Dans le cadre de la Fête de la musique, le lundi 22 Juin 2026, la ville d'Elne procédera à des prises de vue photographiques et des enregistrements audiovisuels sur lesquels vous pourrez apparaître.

La ville d'Elne pourrait fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre de la Fête de la musique.

Si vous y consentez, les images pourront être exploitées et utilisées directement par la ville d'Elne, sous toutes formes et tous supports (presse, livre, support d'enregistrement numérique, projection publique, site internet, réseaux sociaux), pour un territoire illimité, pour une durée maximale de 2 ans. Elles seront supprimées ensuite sur l'ensemble des supports numériques et sur tous les réseaux sociaux référencés.

La ville d'Elne, bénéficiaire de l'autorisation, s'interdira expressément de procéder à une exploitation commerciale des photographies, ou susceptible de porter atteinte à la vie privée et à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Nous reconnaissons nous être entièrement remplis de nos droits et ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation de ces droits.

Conformément à la loi "informatique et libertés" N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur effacement. Nous vous précisons que vous pouvez exercer à tout moment votre droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression auprès du responsable du Pôle Événementiel et à l'adresse [mail : servicecommunication@ville-eln.com](mailto:servicecommunication@ville-eln.com)

Consentement et droits à exercer

Je soussigné(e) *Nom-Prénom*

Demeurant :

Adresse@mail :

Consent à donner mon adresse mail et mon adresse : **Oui** **Non**

Autorise à diffuser des photos et des vidéos sur :

Le site Facebook référencé : **Oui** **Non**

Le site Instagram référencé : **Oui** **Non**

Le site de la ville d'Elne : **Oui** **Non**

Sur toutes les publications papier dont la ville est propriétaire **Oui** **Non**

Sur toutes les projections publiques diffusées par la municipalité **Oui** **Non**

Fait à :

Le :

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)